

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU NORD

NOYELLE VION

PLAN DE ZONAGE

PLU ARRÊTÉ LE 05.12.19 ET LE 06.05.21 PLU APPROUVÉ LE 21.07.22

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



IN POUR ETRE ARRÊTÉ À LA DÉLIBÉRATION SUPPLÉMENTAIRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU NORD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS EN DATE DU 21 JUILLET 2022 LE PRÉSIDENT NICOLAS SIBRA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
T050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03 21 220 200
PLU@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

Limite communale
 Cimetière
 Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zonage

- UA : zone urbaine correspondant au coeur de ville, bourg et village
- UB : zone urbaine périphérique
- UJ : zone urbaine correspondant aux jardins
- UE : zone destinée à l'accueil d'activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat, de commerces et de services, ainsi que d'activités industrielles
- UH : zone destinée à l'accueil d'équipements et installations d'intérêt collectif et de service public
- 1AU : zone à urbaniser destinée principalement à l'habitat
- A : zone agricole
- Aph : zone destinée à l'accueil d'un parc photovoltaïque
- N : zone naturelle
- NI : zone naturelle destinée à l'accueil des équipements légers de loisirs de proximité culturelle, socio-éducatif ou récréatif

Limite de zone
 Zone recouvrant des espaces sensibles en raison de leur qualité écologique
 Zone potentiellement inondable ou humide
 Emplacement réservé

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée
- Bâtiment agricole autorisé à changer de destination

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
34	Elargissement de la voie	Noyelle-Vion	1 191

